

Index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2020



Placer l'humain et le bien être au travail au cœur de notre quotidien

Le site de Sarreguemines du Mibelle Group obtient **97 points sur 100**

- À partir du 1er mars 2020, toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes chaque année.
- Comment l'index d'égalité fonctionne ?
- L'index de l'égalité femmes-hommes se compose de 4 à 5 grands critères qui évaluent les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises sous la forme d'une note sur 100 :
 - L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes
 - L'écart de répartition des augmentations individuelles
 - L'écart de répartition des promotions, uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés
 - Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
 - La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

En cas d'index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives pour atteindre au moins 75 points dans un délai de 3 ans.
- Ces scores, au-dessus du total minimum de 75 points requis, témoignent de l'engagement mis en œuvre par le site de Sarreguemines du Mibelle Group en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.